

**Relevé de décision du conseil municipal  
Séance du 30 Avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jongieux légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PADEY, Maire.

**Présents** : Didier Padey, Stéphane Lamiral, Daniel Vincent, Lionel Perraud, Daniel Barlet, Christian Barlet, Simon Barlet, Emilie Crépel-Barlet, Steven Jacquin, Julie Badin-Lecourt, Fabien Elie.

**Date de la convocation** : 26 Avril 2021 (vingt-six avril deux mil vingt et un)

Le Maire propose le secrétariat de séance à Emilie BARLET, conseillère municipale, qui l'accepte.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire explique que ce conseil est très important du fait des sujets abordés qui sont d'une importance capitale pour le reste du mandat.

**Ordre du jour**

- Programme d'actions, de promotion et stratégie marketing touristique de Jongieux et vote de subvention,
- Décision modificative n°1 Budget principal - provision créance douteuse,
- OAP Aimavigne : Proposition finale du promoteur aménageur, cessions et acquisitions foncières,
- STEP Aimavigne : Présentation des nouvelles offres, point sur la situation et réflexion stratégique,
- Convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal,
- Questions diverses.

**1- Programme d'actions, de promotion et stratégie marketing touristique de Jongieux et vote de subvention**

Didier PADEY explique que la commune a eu l'opportunité avec le Dauphine Libéré de discuter une campagne de promotion et d'un plan d'action et de communication afin d'ancrer Jongieux comme une destination oenocyclo-touristique (vin, paysage, sport, nature ...) en collaboration avec les viticulteurs du Cru Jongieux.

Julie LECOURT explique l'ambition de faire de Jongieux une destination et non un lieu de passage. Elle a fait des recherches sur google sur Jongieux évaluer l'impact du village sur les réseaux sociaux : Jongieux n'est pas très visible sur internet (contrairement à Chanaz ou Bonneval-sur-arc). D'où le plan et programme d'actions, de communication et marketing suivant :

***Jongieux : la côte des Vignerons***

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du dispositif de promotion à finaliser qui seraient comme suit :

- Web série : certains villageois et viticulteurs du Cru Jongieux seront acteurs de la web série,
- Promotion de la web série 11 juin et 7 juillet,
- 4 promotions bas de page dans le Dauphiné libéré jusqu'au 16 juillet 2021,
- Une page dans Saveurs et Terroirs,
- Soirée de gala le 16 juillet 2021 : vigneron, habitants, partenaires, presse / puis « Festival de Jazz » ou « festival di'vin » pour 2022.

Simon BARLET explique que lors de l'AG du Cru Jongieux du 29 avril 2021, tous les viticulteurs étaient enthousiastes pour cette initiative et action.

Monsieur le Maire demande le vote d'une subvention du conseil municipal de 4000€ (18 % du budget) au titre de subvention à verser ou sur facture pour soutenir cette campagne de promotion et d'un plan d'action et de communication associé visant à faire reconnaître Jongieux comme une destination oenocyclo-touristique, ses paysages et ses viticulteurs créant la marque du cru Jongieux : « la cote des vigneron » avec un plan commercial et marketing.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le versement de la somme de 4000€ au titre d'une subvention ou sur présentation de facture pour supporter ce projet de promotion de notre destination oenocyclo-touristique.**

La subvention de 4000 euros attribuée qui n'était pas prévue au budget impose une décision modificative pour le projet de communication du village et cru Jongieux.

## **2- Décision Modificative du décision Budget principal**

Également, faisant suite à un email du trésorier, en application de l'instruction budgétaire et comptable de référence (M14) le principe de prudence implique de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Une créance est réputée douteuse lorsque la pièce comptable est prise en charge depuis de plus de plus de deux ans (730 jours). L'examen de nos comptes met en évidence que les créances figurant dans le document joint devraient faire l'objet de la constitution d'une provision.

Dans le régime semi-budgétaire de droit commun, la constitution d'une provision implique une prévision budgétaire au compte 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants - à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé.

C'est pour cette raison que le trésorier nous demande de provisionner pour un risque éventuel de non recouvrement. En conséquence, Il apparaît nécessaire de provisionner 1500€ sur le budget 2021 (pour une dette datant de 2018 qui ne devrait sans doute pas honorer. Cette provision sera également nécessaire sur les budgets 2022 et 2023.

Monsieur le Maire met au vote cette décision budgétaire modificative.

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification de budget et autorise le Maire à mettre tout en œuvre pour la réalisation de cette décision modificative.**

### **3- OAP Aimavigne**

7 candidats ont postulé mais finalement seules 2 offres officielles ont été faites à la mairie. La société Depaulise présente le meilleur projet pour la mairie. En sus de la vente de la parcelle, un terrain de 50 m<sup>2</sup> pour créer une place de village autour du lavoir et un accès aux futures places de parking (au nombre de 8) ont été négociés en avance de phase pour la signature du compromis de vente.

**Après lecture de la délibération établie par un notaire et après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité l'engagement avec la société Depaulise et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente intégrant tous les points mentionnés dans la délibération avec cette même société.**

### **4- STEP Aimavigne**

Stéphane LAMIRAL rappelle les négociations de crédit faites en 2020 pour réduire les emprunts afin d'avoir une meilleure capacité de financement pour ces travaux.

L'opération réalisée avec la Caisse d'Épargne a ainsi permis de réaliser une diminution des annuités d'environ 13 500 €.

Daniel VINCENT présente le tableau de synthèse des offres selon l'analyse technique (SADE et SERPOL-FONTAINE-MAURIO) : l'entreprise la mieux placée serait SERPOL-FONTAINE-MAURIO.

Avant le vote, Monsieur le Maire rappelle l'importance stratégique de ce dossier complexe sur lequel il n'est pas aisé de trancher. Il rappelle les financements possibles par l'Agence de l'Eau et le département et souligne que l'ensemble des services concernés et des possibles partenaires financiers : DDT, SATESE, Agence de l'Eau, ont été associés aux différentes phases de de l'appel d'offres. Également, il mentionne que la Commune de Yenne n'a pas pris sa décision compte-tenu des offres supérieures à leur première estimation.

Les membres du conseil ont tous les éléments en main pour prendre une décision. Avant de passer au vote, Monsieur le Maire laisse la parole à chaque membre du conseil pour que chacun puisse exprimer son point de vue et son sentiment.

Monsieur le Maire met au vote la poursuite ou non du projet au regard des différentes offres pour la rénovation de la STEP.

**Après en avoir délibéré, Avec 10 voix contre la poursuite du projet et 1 abstention, le conseil décide de stopper le projet tel que présenté.**

### **5- Savoie Biblio**

Emilie BARLET explique que la commune veut relancer la bibliothèque de Jongieux. Pour cela, la commune peut être accompagnée par Savoie Biblio. La future bibliothèque pourrait se faire dans la salle sous la mairie (accès handicapé, place pour étagères ..).

Le dossier pour mettre en œuvre cet accompagnement qui nécessite la signature d'une convention permettant un appui financier et technique (achat de matériel, de livres) doit être déposé avant le 31 août 2021 avec une délibération du conseil.

Monsieur le Maire met au vote le projet de convention avec Savoie Biblio et demande au conseil de l'autoriser à la signer.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour approuver la convention et donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec Savoie Biblio.**

#### 4-Questions diverses

- Le Maire mentionne une fuite d'eau à la STEP de Jongieux le haut, il indique également faire le tour de plusieurs propriétaires pour faire couper des haies limitant notablement la visibilité sur la départementale, pour des clôtures posées sans DP et des problèmes de travaux mal réalisés et visibles.
- Le Maire indique que l'informatique de la mairie a été totalement renouvelé pour une meilleure sécurité (VPN, sauvegarde à l'extérieure de la mairie et dans le cloud).
- Le Maire informe que la mairie a mis en demeure la société BORNET au titre de la garantie décennale pour le problème des murs du cimetière
- Steven JACQUIN souhaite savoir si la mairie a obtenu les subventions pour la bibliothèque actuelle, le chemin de saint romain et la barrière de l'école. Monsieur le Maire indique que concernant la bibliothèque, la demande de subvention a reçu un accord, concernant le Chemin de Saint Romain et le mur à proximité de la garderie les demandes devraient également aboutir dans les deux semaines à venir.
- Julie LECOURT explique que la collaboration avec la Commune de Chanaz lui donne beaucoup de clés et de pistes pour élaborer des actions de développement de Jongieux, par exemple en ce qui concerne la mise en place d'un marché d'artisan qui pourrait avoir lieu le 1er août ou le 31 août 2021 sur Jongieux.  
Pour ce qui concerne Chanaz, la communication se fait par l'OT et des flyers/affiches. Pour l'organisation de cette manifestation à Jongieux il serait intéressant d'impliquer le comité des fêtes et un groupe d'entrepreneuses de Jongieux en train de se construire.
- Lionel PERRAUD suggère de faire venir un commerçant proposant des châtaignes avec buvette dans l'automne ce qui pourrait constituer une petite manifestation simple à organiser avec un caractère saisonnier.
- Christian BARLET informe l'assemblée que le poste de directeur de la maison de retraite reste vacant et que le pôle social de la CCY alerte sur une meilleure vigilance à porter sur les personnes fragiles / les mineurs/ les violences conjugales particulièrement en cette période de crise sanitaire.
- Simon BARLET informe que la commission environnement de la CCY travaille actuellement sur les problèmes de carcasses de voiture et de frelon asiatique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10**



**Le Maire,**

**Didier PADEY**